

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024**

Objet :

**Convention d'objectifs et  
de financement CAF  
Enfance Jeunesse**

**Avenant « ALSH/Périscolaire »**

**N° : D – 2024 – 12– 11 – 05c**

**Présents** : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Laure GIMENO.

**Procurations** à : M. Jean-Philippe GARCIA à M. René COUSIN, Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Myriam AGUILA à M. Bernard GUERRERE, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Françoise CRASSOUS à M. Jean-François GUIBBERT, M. Julien RIBES à Mme Marie CHOLLET.

**Absents** : MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Jeanne MULLER.

**Début de séance** : 18H30

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la proposition de :

- l'avenant à la convention d'objectifs et de financement « ALSH/Périscolaire » en cours a pour objectif d'intégrer de nouvelles mesures visant à soutenir le développement de l'offre d'accueil de loisirs, à renforcer les démarches inclusives et à simplifier les modalités de soutien de la branche famille par :

- le complément inclusif CAF (majoration de la subvention pour accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap),
- la possibilité de financer les développements d'activités dans ces accueils via le bonus territoire CTG en cas d'élargissement de la période d'accueil.
- la prise en compte du temps de repas dans la pause méridienne,
- la simplification des financements en intégrant progressivement le montant de la bonification et de la majoration Plan Mercredi dans le bonus territoire CTG et en fusionnant l'ASRE à la Ps ALSH périscolaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 7 procurations,

Approuve les termes de l'avenant présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à le signer avec M. le Directeur de la CAF de Béziers.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



**Marie-Jeanne MULLER**



**Jean-François GUIBBERT**

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le **18 DEC. 2024**

ID : 034-213401359-20241211-D2024\_12\_11\_05C-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **16 DEC. 2024**  
Et publication ou notification  
Du **18 DEC. 2024**  
Le Maire :